



Message du Conseil municipal

au

Conseil général

Crédit de construction pour la caserne du feu

1. Introduction

Le Conseil municipal vous soumet par le présent message le dossier relatif à la construction d'une caserne du feu.

Le Conseil général est ainsi amené à se prononcer sur l'objet suivant :

- conclusion d'un investissement extraordinaire de CHF 2'280'000.- HT (coût total de la construction sans déduction de la part de commune de Lavey-Morcles ni des subventions).

Cette décision est soumise au référendum facultatif (délai référendaire : soixante jours).

2. Bref rappel

La caserne du feu siégeait à l'avenue d'Agaune, face au Collège d'Abbaye, au cœur de la ville.

Lors des travaux d'aménagement de l'avenue d'Agaune, la chaussée ayant été modifiée, le local du feu n'était plus accessible. Le bâtiment a été vendu car il ne répondait plus aux exigences actuelles.

Un local provisoire avait alors été trouvé dans les locaux de l'ancien arsenal de la gare.

3. Situation actuelle

Depuis 2013, les locaux attribués au service du feu se trouvent dans l'ancien arsenal. Ce bâtiment en bois présentait la surface nécessaire sans pour autant répondre aux besoins d'un tel service : pas d'eau courante dans les locaux (hormis une pièce dédiée au lavage des masques respiratoires), un seul sanitaire, un seul vestiaire, pas de chauffage (risque de gel en hiver), hauteur de plafond limite pour l'accueil des gros véhicules (tonne-pompe).

Le besoin de locaux aux normes et salubres se fait pressant. Armasuisse, propriétaire de l'ancien arsenal de la gare, avait accepté un contrat de location d'une année (2014) car ces locaux sont mis en vente et c'est exceptionnellement que, jusqu'ici, le contrat a pu être renouvelé, toujours pour une année. En cas de vente, une solution devrait être trouvée.

C'est en consultation avec la commune de Lavey-Morcles que le projet d'une nouvelle caserne a été étudié et validé par les exécutifs.

4. Terrain

La fusion des corps des sapeurs-pompiers agaunois et roccan nous met sous l'égide de l'établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA). C'est donc sur la base des normes concernant les locaux des services du feu vaudois que le Conseil Municipal a travaillé, cherchant dans un premier temps le terrain idéal : centré par rapport à Morcles et Mex, le plus loin des zones d'habitation et avec une surface suffisante pour le bâtiment, selon les normes ECA.

La parcelle N° 479, propriété de l'Etat du Valais (place de parc au giratoire du Mauvoisin), répondant à ces critères, des démarches d'achat ont été faites dans le cadre des crédits avancés à l'Etat pour le marquage des fouilles archéologiques sur l'avenue d'Agaune.

Suite à cet achat, une mutation parcellaire a permis de créer la parcelle N°3157 qui permettra d'accueillir la future caserne du feu.

5. Caserne

Afin de pouvoir chiffrer le montant nécessaire pour la construction et effectuer les demandes de subventions, un appel d'offres sur invitation pour le mandat d'architecte a été effectué auprès de huit architectes, six valaisans et deux vaudois.

Six bureaux ont répondu et c'est l'offre du bureau Pi-R-Carré Sàrl à Saint-Maurice, offre la meilleure marché, qui a été choisie.

Ce projet suit strictement les demandes de surfaces exigées avec l'ajout d'une partie pour le matériel agaunois non reconnu par l'ECA : l'échelle remorquable notamment, indispensable pour les interventions dans les rues et cours étroites de la vieille ville. Les architectes ont cependant fait preuve d'originalité et de goût afin de ne pas faire sortir de terre un hangar banal.

Les normes en matière de sanitaires, d'hygiène et de cubage ont été travaillées pour former un ensemble pratique et harmonieux.

6. Financement

Tel que le prévoit la convention approuvée par le Conseil municipal le 25 janvier 2017, les frais de construction de la caserne seront supportés par les communes de Lavey-Morcles et de Saint-Maurice en proportion de leur quote-part dans la copropriété, soit 1/3 pour Lavey-Morcles et 2/3 pour Saint-Maurice.

Le canton du Valais subventionne la part de notre Municipalité à hauteur de 43% après déduction de la participation de tiers ; la promesse de subvention de l'Office cantonal du feu a été reçue le 10 avril 2017.

De ce fait, le financement de la future caserne du feu peut être résumé comme suit :

Coût de construction de l'ouvrage	CHF	2'280'000.- HT
<u>./. Participation de Lavey-Morcles (1/3)</u>	<u>CHF</u>	<u>- 760'000.- HT</u>
Participation de Saint-Maurice	CHF	1'520'000.- HT
<u>Subvention annoncée de l'OCF</u>	<u>CHF</u>	<u>- 653'600.- HT</u>
Montant à la charge des comptes communaux	CHF	866'400.- HT

7. Conclusions

A la fois ambitieux et raisonnable, ce projet permettra de loger nos sapeurs-pompiers dans des locaux modernes dignes de leur engagement sans faille. De plus, l'entrée de la ville côté sud se verra transformée : le visiteur abordant notre ville n'aura plus en premier regard une place encombrée de véhicules disparates.

Le Conseil municipal est convaincu que la construction nécessaire de ce bâtiment apportera une image positive de la ville mais marquera aussi le soutien des autorités au SDIS des Fortifications.

Le Conseil municipal vous remercie de votre confiance et de votre soutien dans la réalisation de ce projet.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit de construction pour la caserne du feu.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 26 avril 2017.

Municipalité de Saint-Maurice

Le Président
Damien Revaz

A blue ink signature of Damien Revaz, consisting of several sharp, angular strokes.

Le Secrétaire
Alain Vignon

A blue ink signature of Alain Vignon, featuring a large, stylized initial 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.